

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**
Avocats au Barreau de BONNEVILLE
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont,
74130 BONNEVILLE
cabinet@briffod-avocats.fr

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
EN UN LOT UNIQUE
D'UNE MAISON INDIVIDUELLE**
sise sur la Commune de **VOUGY** (Haute-Savoie),
899 Rue de la Chapelle

**MISE A PRIX : 150.000 €
(CENT CINQUANTE MILLE EUROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 11 JUIN 2026 à 14 heures**, à
l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de
Justice de ladite ville.

DÉSIGNATION DES BIENS : sur la Commune de
VOUGY (Haute-Savoie 74130), 899 Rue de la
Chapelle, *une maison individuelle à usage
d'habitation d'une surface habitable totale de 116,04
m² figurant au cadastre sous les références
suivantes : **section A n°1932 (12a).***

Ladite maison est répartie sur trois niveaux :

- au rez-de-chaussée : un double garage, un bureau avec une salle d'eau avec WC et une pièce annexe, une chaufferie,
- au premier étage : un salon ouvert avec coin cuisine et coin salle à manger, une salle d'eau, un petit couloir desservant trois chambres, un WC et un cellier,
- au deuxième étage : un palier, une chambre.

Tel que ledit bien existe, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances et appartenances, sans aucune exception ni réserve.

OCCUPATION : Aux termes du procès-verbal de description dressé le 06 octobre 2025, il est indiqué que : « *Les lieux sont actuellement occupés par l'actuel propriétaire qui héberge plusieurs chats. Selon ses déclarations, il aurait également un logement en SUISSE.* »

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 06 octobre 2025 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 08 décembre 2025 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°25/02158, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SELAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 29 MAI 2026 de 11 heures à 12 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS :

pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07) et sur www.briffod-avocats.fr,
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 16 avril 2026.